



PROJET DE LIAISON ROUTIÈRE FOS ↔ SALON

Groupe de travail thématique

Milieux naturels et

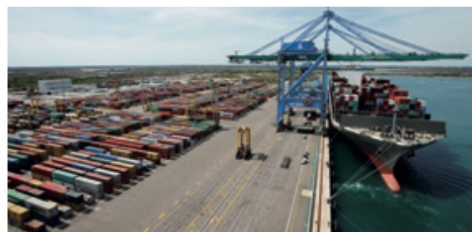
« Territorialisation de la démarche Eviter Réduire Compenser (ERC) »


PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

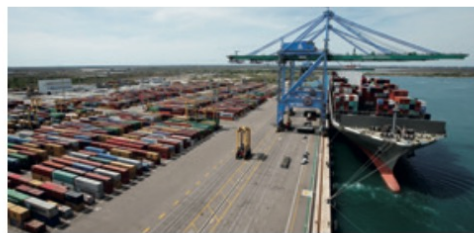
28 avril 2022





Accueil mairie d'Istres





Introduction et accueil des participants

Cédric MARY, DREAL

Adjoint au chef de l'unité maîtrise d'ouvrage



Tour de présentation des intervenants/prestataires

DREAL PACA – STIM

- Cédric MARY, adjoint au chef de l'unité maîtrise d'ouvrage
- Magali MOINIER, chargée de mission
- Rémy JOSSO, chargé de mission

EGIS - Bureau d'études techniques

- Arnaud GIRON
- Marie-Christine MONTANO
- Marc NAKHLE

Nicaya conseil – Animation /Facilitation

- Adeline PRATLONG
- Jordan FLEURUS
- Anaëlle BARRES



Tour de présentation des participants & recueil des attentes

Attentes exprimées lors de l'inscription au groupe de travail :

- Évoquer la question des étangs : classés Natura 2000, saturés en sans vie
- Apporter sa pierre à l'édifice
- ...

À votre tour...

Merci d'indiquer votre **Nom**,
vos fonction ainsi que **vos**
attentes pour ce groupe de
travail thématique ?



Garants de la concertation continue

2 garants qui **veillent** :

- à la **qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations** diffusées au public
- au **bon déroulement de la concertation**

Leur rôle : Prescrire, conseiller, servir de recours, rendre compte en s'appuyant sur :

- Les recommandations faites dans le compte rendu du débat public ;
- Les engagements pris par le maître d'ouvrage ;
- L'avis de la CNDP sur la qualité des réponses du maître d'ouvrage

Garants :

- Jean-Michel FOURNIAU
- Audrey RICHARD-FERROUDJI

Ordre du jour

Durée	Séquence du groupe de travail
15 min	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des participants • Introduction du groupe de travail • Présentation et recueil des attentes et besoins
10 min	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet : décision ministérielle de 2021 et calendrier • Processus de concertation et objectif des groupes de travail thématiques
20 min	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des enjeux environnementaux/milieus naturels identifiés en lien avec le projet • Méthodologie des études environnementales engagées
50 min	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de travail : enrichissement des enjeux « milieux naturels » à prendre en compte pour le projet • Partage collectif du travail en atelier
15 min	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la démarche de territorialisation de la séquence « éviter réduire compenser » de la DREAL PACA
10 min	<ul style="list-style-type: none"> • Suites et clôture de la séance

Charte de vie du groupe

- Règle de base

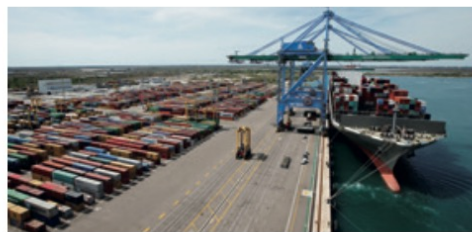
Tout le monde a raison...
... Partiellement !!!



- Interaction constructive : pratiquer le « *OUI ... ET* »
- Pas de jugement
- Écoute entre participants
- Bienveillance
- Travailler de manière décontractée
- Déconnexion : rallumer vos téléphones et vos tablettes en fin de réunion

Autres besoins de votre part ?





1

Rappels de la décision ministérielle et du processus de concertation

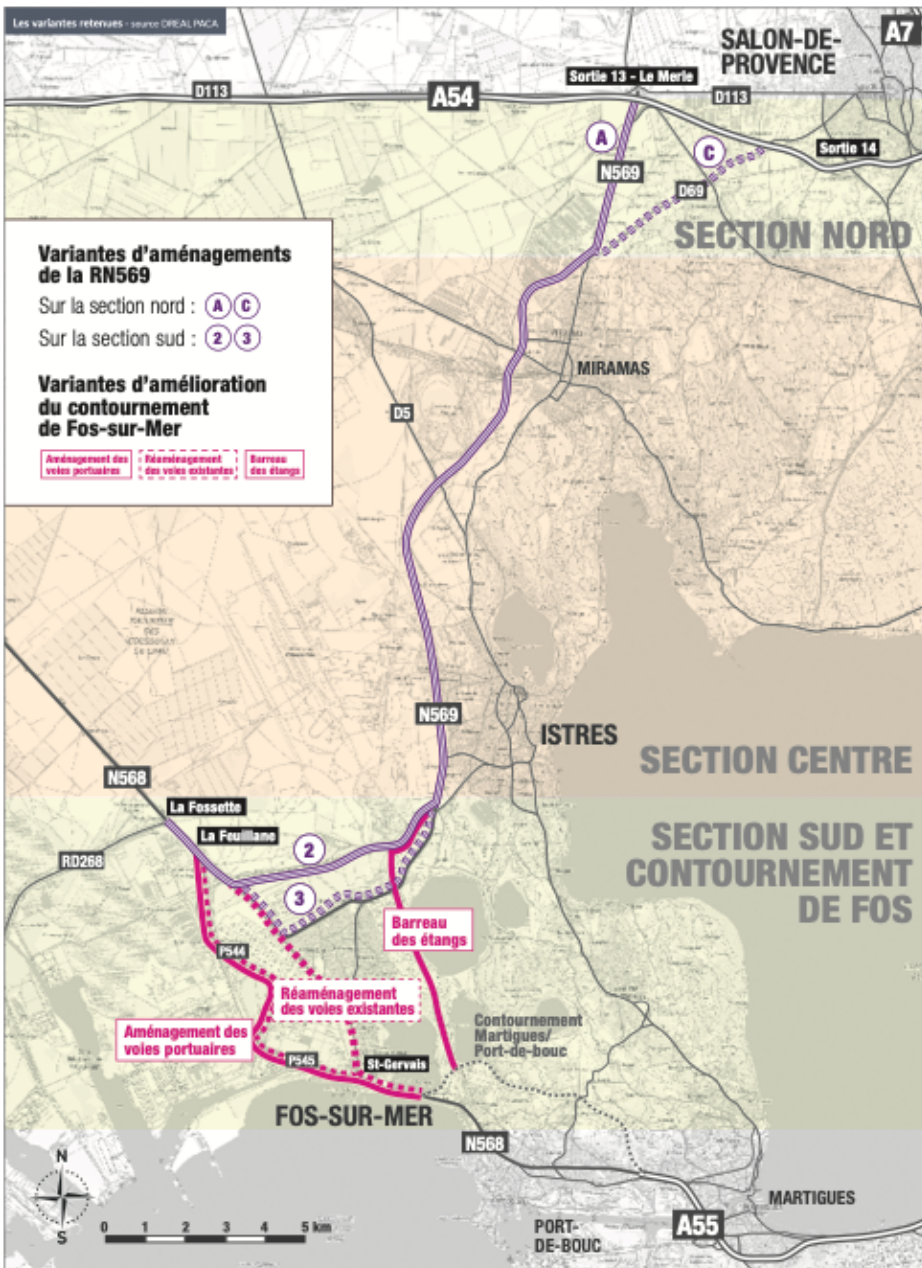


La décision ministérielle du 29 juin 2021

Principes de réaménagement et statut de la route

- **Réaménagement de la RN 569 entre Fos et l'A54 et amélioration des conditions de contournement de Fos-sur-Mer**
- Le statut de **route express sur la totalité de l'itinéraire**. La section Nord pourrait bénéficier du statut d'autoroute par adossement à la concession ASF
- Le recours à des **vitesse maximale autorisées réduites** : 90 km/h voire 70 km/h au droit des zones urbanisées
- Le principe d'un réaménagement de la RN569 selon :
 - **un profil en travers à 2x2 voies en section courante**
 - **un aménagement en place des routes existantes en majorité et des échangeurs dénivelés conciliant** :
 - les besoins de trafic,
 - la préservation de l'environnement
 - la maîtrise des délais de réalisation

Le tracé retenu par la décision ministérielle 2021



Calendrier du projet

2014 - 2015

- Concertation continue et études d'opportunité
- Saisine de la CNDP

1^{er} sept 2020 - 31 janv. 2021

Débat public

29 juin 2021

Décision ministérielle

Courant 2022

- Poursuite des études
- Concertation continue

Fin 2022

- Choix de la variante préférentielle
- Décision de financement du projet

2023

Études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique du projet

2024

- Enquête publique
- Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique

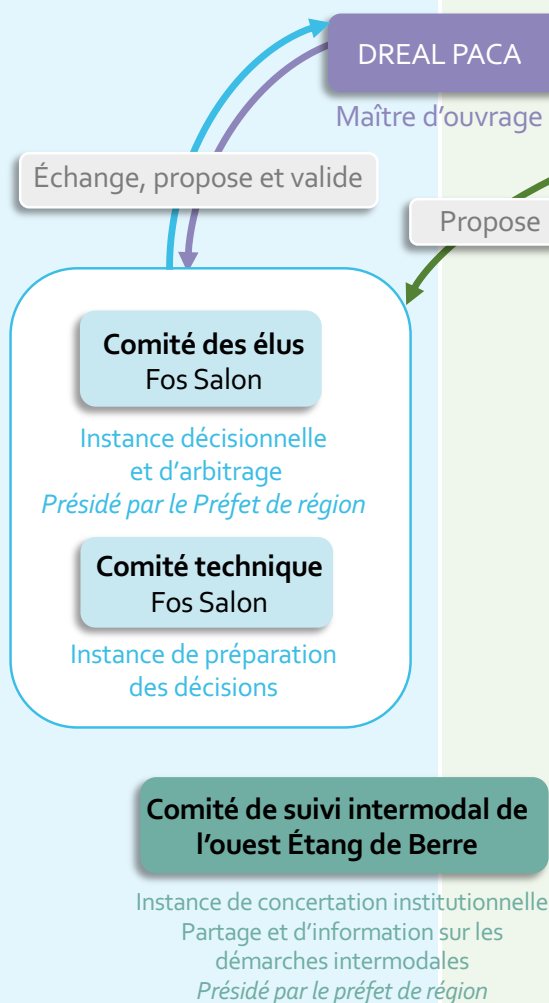
Objectifs de la concertation continue

- Recueillir les contributions des participants pour élaborer un projet approprié
- Partager les connaissances des acteurs de terrain et les études techniques
- Informer les parties prenantes de l'avancement du projet et du processus

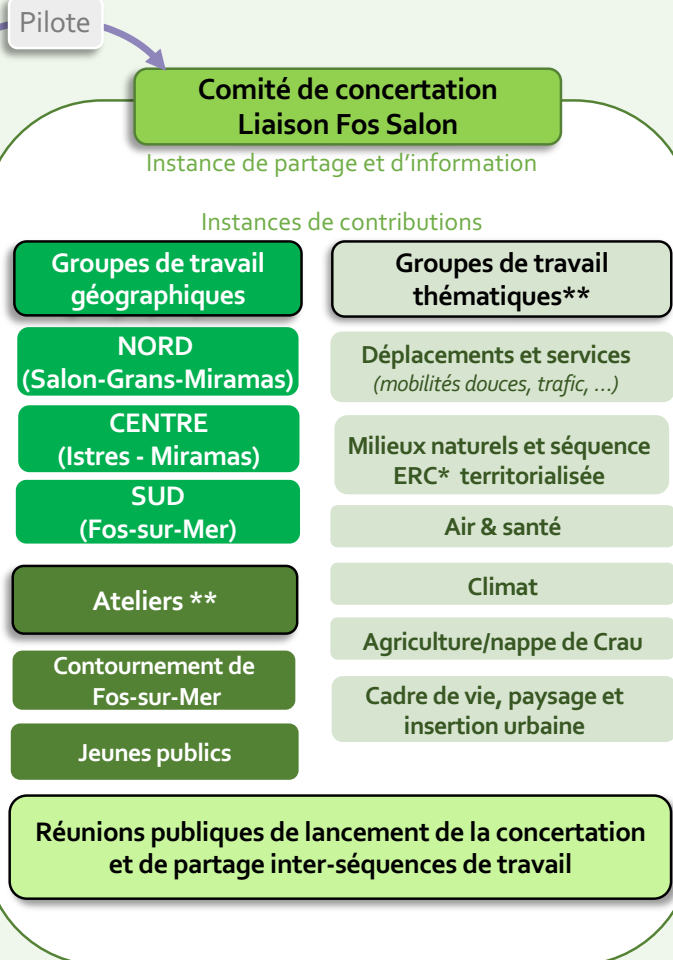


Le dispositif de concertation continue

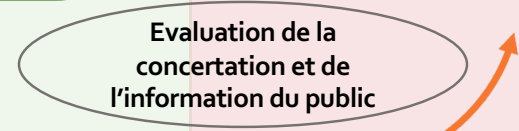
Gouvernance



Concertation



Information

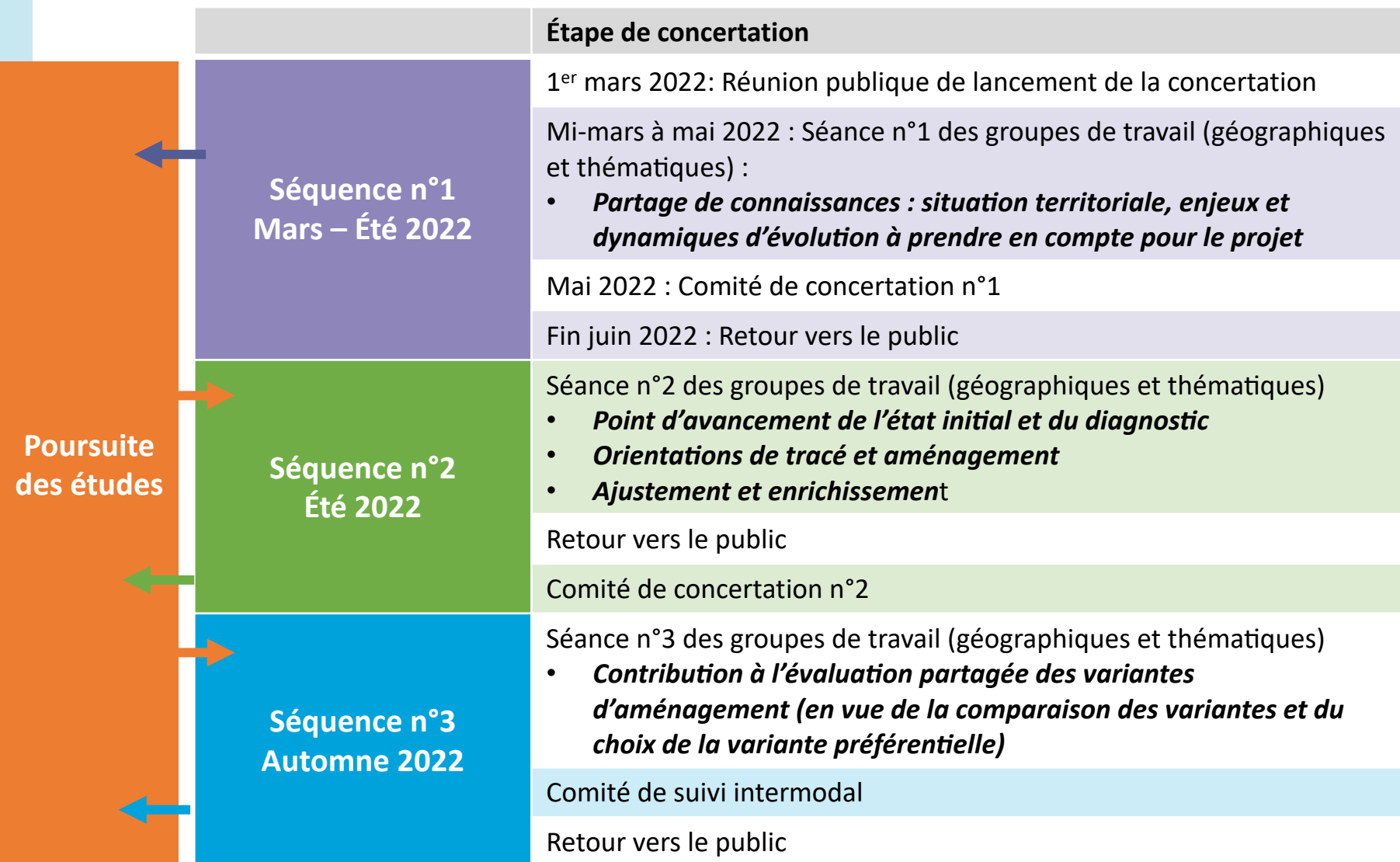


Garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui **veillent, proposent, prescrivent et rendent compte** de la bonne information et participation du public

*ERC = Éviter Réduire Compenser
** = Ouverts au grand public

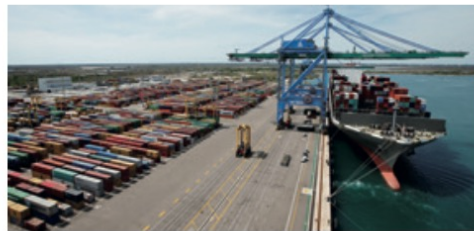
Objectifs des groupes de travail thématiques

- **Maintenir le lien avec les différents parties prenantes** pour co-construire le projet de liaison Fos-Salon
- **Travailler sur la prise en compte des enjeux territoriaux** dans l'élaboration du projet de liaison Fos-Salon
- **Définir les mesures inhérentes** au projet de liaison Fos-Salon
- **Adapter l'infrastructure aux besoins et aux évolutions du territoire**
- **Anticiper les besoins pour la conduite des études et les phases à venir** du projet
- **Disposer d'une vision appropriée du territoire** pour concevoir le projet de liaison Fos-Salon





Questions ou clarifications ?



2

Présentation des enjeux environnementaux et naturels identifiés



Le projet Liaison Fos-Salon et les milieux naturels

Une étude spécifique sur le projet de liaison Fos-Salon :

- sur les milieux naturels
- La séquence ERC

3 projets d'infrastructures routières portés par la DREAL...

- Contournement de Martigues Port de Bouc
- Contournement d'Arles
- Liaison Fos-Salon

... sur le territoire élargi de la plaine de Crau offrant des paysages, des cultures et une biodiversité riches et divers

Volonté de la DREAL PACA de concilier :

- Préservation de la biodiversité et des milieux naturels
- Poursuite raisonnable du développement d'infrastructures et d'aménagement urbain

Un patrimoine naturel exceptionnel

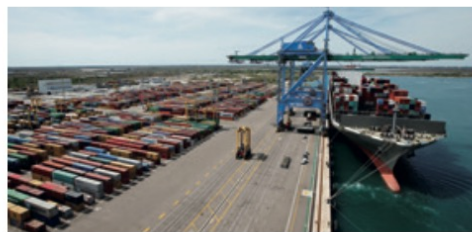


Le territoire du projet est composé d'une mosaïque de milieux écologiques très variés

- Collines et étangs d'Istres-Fos
- Zones humides
- Steppes de Crau
- Zones bocagères



Des questions ou clarifications ?



3

Méthodologie des études environnementales



Méthodologie en cours

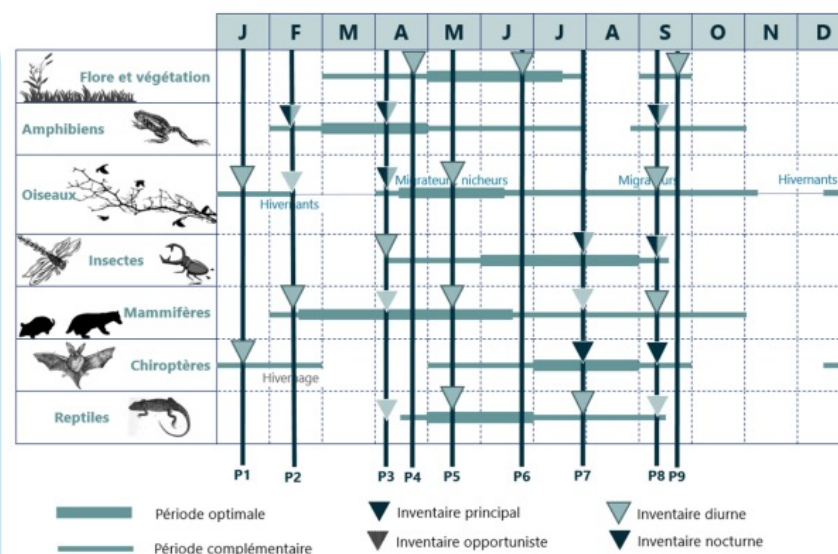
Phase d'appropriation et méthodologie

- Appropriation des études antérieures
- Travail bibliographique, collecte de données
- Partage de la méthodologie d'étude
- Définition des zones d'étude
- Identification des partenaires extérieurs

Méthodologie en cours

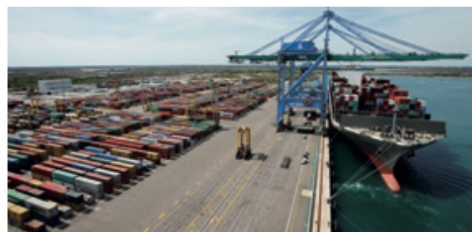
Caractérisation de l'état initial

- **Travail d'inventaires sur 12 mois** par des écologues sur les habitats, la flore, les zones humides et la faune (oiseaux, chauves-souris, amphibiens, mammifères terrestres, reptiles, insectes)
- **Synthèse des inventaires écologiques**
- **Interprétation des enjeux**
- **Hierarchisation des enjeux**
- **Partage de l'état initial de la zone d'étude**





Des questions ou clarifications ?



4

Travail en atelier



Travail en forum ouvert



Objectif du travail

Recueillir vos contributions sur les :

- Les **enjeux environnementaux et naturels**
- La méthodologie des **études environnementales**

→ à prendre en compte pour la conception du projet de liaison Fos-Salon



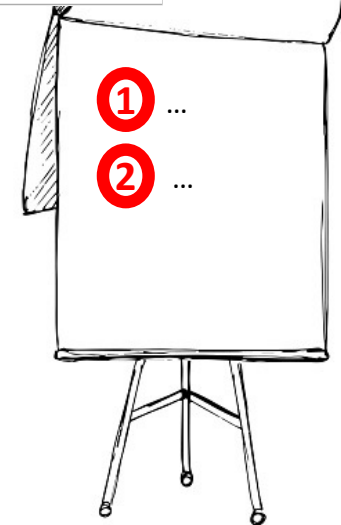
Organisation du travail

3 espaces de travail :

- Espace Nord (Istres- Les Bellons)
- Espace Sud (Istres Sud – Barreau des étangs)
- Espace « Méthodologie des études »

Méthode de travail proposée

- Identifier les enjeux environnementaux/naturels sur la carte avec un numéro
- Détailler les enjeux identifiés sur le paperboard
- Un animateur notera vos réflexions et vos contributions sur chaque espace de travail



Des questions ou clarifications sur les modalités de l'atelier forum ouvert ?



Partage collectif des contributions

Chaque hôte de table partage à l'ensemble des participants les contributions de sa table

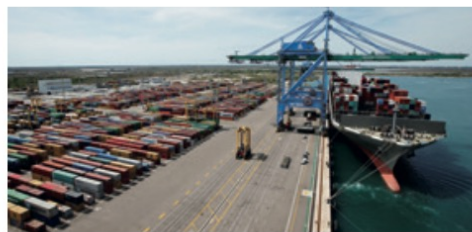
Le partage se fait sans jugement ou débat, uniquement des questions de clarification si nécessaire

Des compléments ou clarification sur ce qui a été restitué ?



Durée : 15 mn





5

Présentation de la démarche de territorialisation de la « séquence ERC » de la DREAL

Méthodologie et diagnostic



Sommaire

POINT 1 // La problématique et les objectifs de la démarche

POINT 2 // Les valeurs et les enjeux de la plaine de Crau élargie

POINT 3 // Zoom sur la liaison Fos-Salon

POINT 4 // Première séquence d'évitement sur les variantes

POINT 5 // Etapes en cours et à venir

POINT 1 // La problématique et les objectifs de la démarche

Un renforcement des exigences en matière de préservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire

Une évolution récente des réglementations :

- > *Loi du 08/08/2016 pour la reconquête biodiversité qui fixe un objectif d'absence de perte nette de la biodiversité à l'issue de la séquence ERC.*
- > *Artificialisation des sols : Loi climat et résilience du 24/08/2021 qui fixe l'objectif de réduire de moitié l'artificialisation dans les 10 ans et d'atteindre le le zéro artificialisation nette d'ici 2050.*

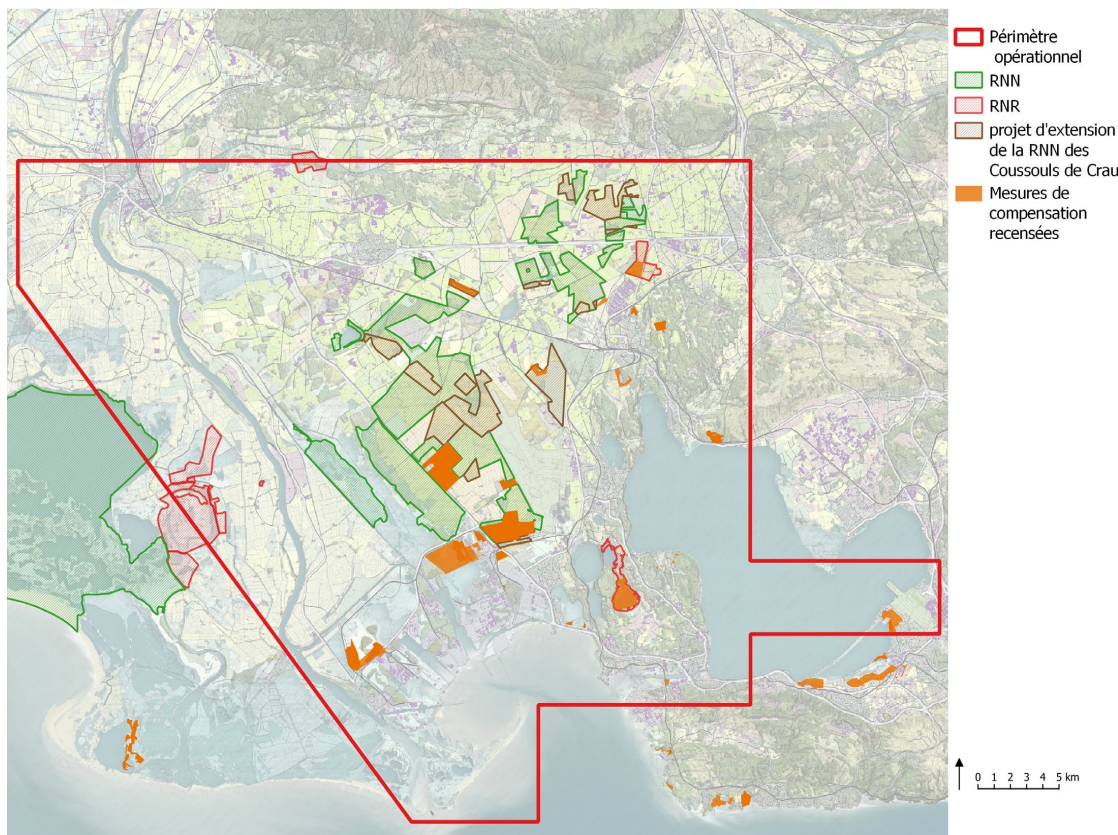
Un contexte écologique spécifique et riche avec des dynamiques de projets soutenues :

- > *Difficultés rencontrées par la DREAL/STIM sur les projets routiers sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat*
- > *Difficulté croissante d'anticiper les mesures ERC à mettre en œuvre sur ces projets qui s'inscrivent dans une longue temporalité.*
- > *Lacunes constatées sur la déclinaison de la séquence ERC par projet sur l'inadéquation du périmètre d'étude des impacts, l'insuffisance de l'évitement et de l'analyse des effets cumulés.*
- > *Une gouvernance éclatée sur le territoire et des stratégies d'acteurs non coordonnées.*
- > *Une richesse écologique exceptionnelle de la plaine de la Crau.*

Une augmentation des exigences des mesures ERCA mais à l'efficacité toujours incertaine

- > Une efficacité des mesures restant à démontrer et difficile à préciser.
- > Très peu de remontée des MOA sur la mise en œuvre des mesures de compensation.
- > Un coût croissant des mesures de compensation mais une efficacité bien incertaine.
- > De nombreuses mesures de compensation en continuité des réserves naturelles et progressivement intégrées aux espaces protégés.

ZOOM SUR LES MESURES DE COMPENSATION



Une artificialisation en limite de la plaine de Crau

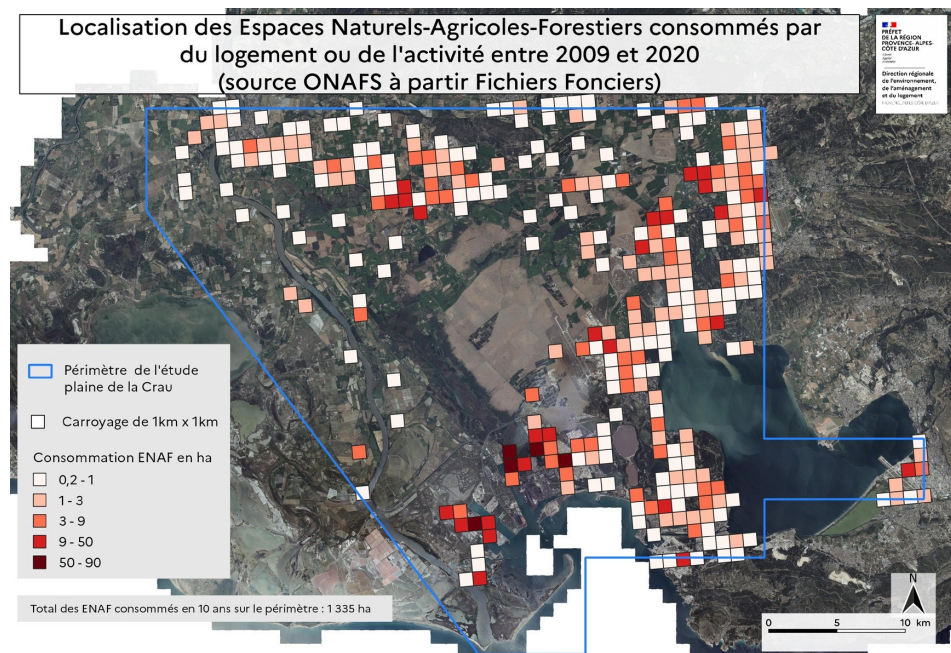
Environ 1400 ha artificialisés en 10 ans dans un périmètre d'étude de 140 000 ha (1% du territoire).

Plusieurs secteurs particulièrement touchés :

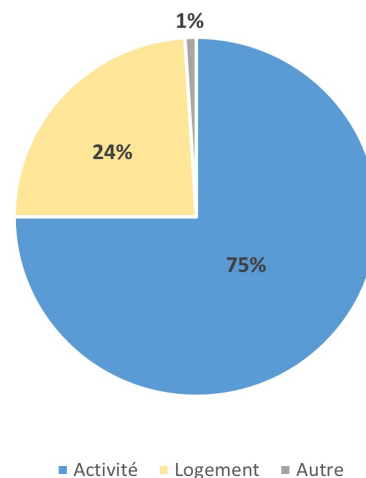
- > ZIP dont secteur de la Feuillane et du Tonkin.
- > Extension des zones urbaines autour de l'A54.
- > Crau urbaine sur l'ensemble de l'axe de la RN569.

ARTIFICIALISATION ENTRE 2009 ET 2020

Localisation des Espaces Naturels-Agricoles-Forestiers consommés par le logement ou de l'activité entre 2009 et 2020 (source ONAFS à partir Fichiers Fonciers)



Répartition du flux de consommation d'espaces par destination entre 2009 et 2020 (espace NAF) (%)



Une artificialisation touchant des milieux les plus riches écologiquement

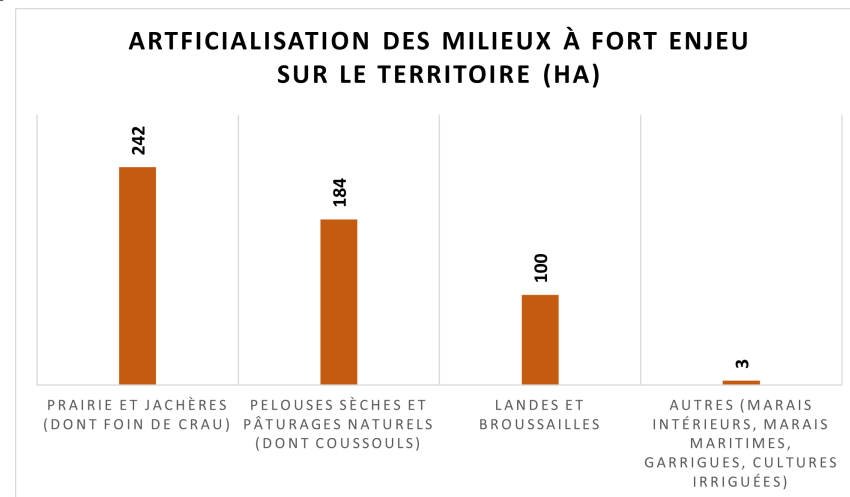
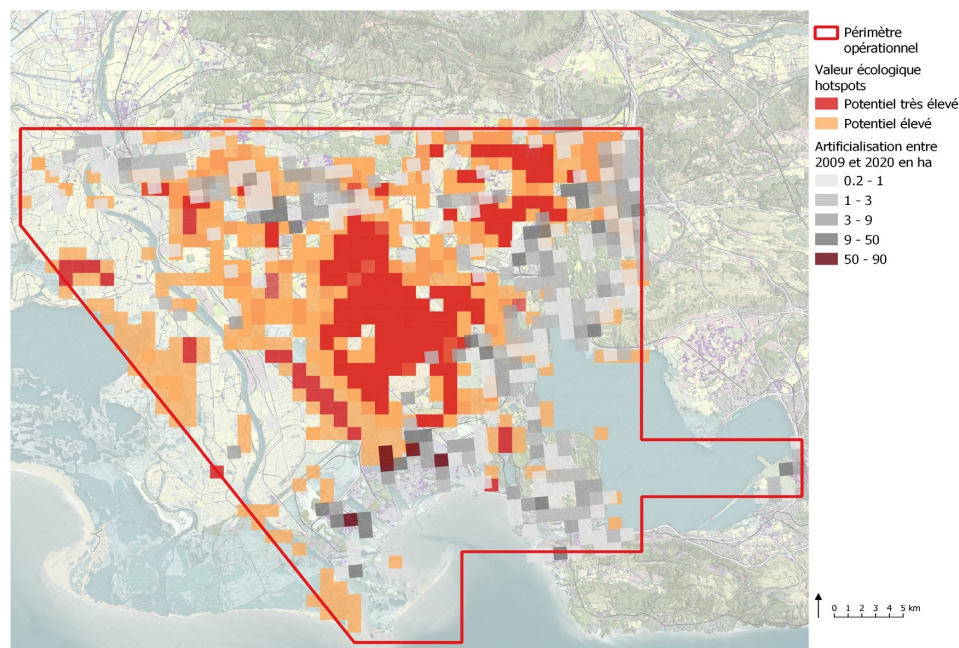
Une démarche d'évitement mise en oeuvre à l'échelle du territoire...

- > *Evitement du coeur des milieux les plus riches écologiquement et patrimoniaux.*
- > *Extension des zones déjà urbanisées.*

...toutefois un rythme d'artificialisation impactant des milieux les plus riches écologiquement :

- > *Présence de milieux patrimoniaux en limite des zones urbanisées.*
- > *1/3 des surfaces artificialisées concernant les milieux naturels les plus riches : 529 ha.*
- > *Un impact sur ces milieux difficilement réversible à irréversible.*

ARTIFICIALISATION + HOTSPOTS DE BIODIVERSITÉ



Comment concilier l'exigence de préservation de la biodiversité et la réalisation des projets nécessaires au territoire ?

En partageant un état des lieux du territoire :

- *Partager un diagnostic des valeurs paysagères, agricoles et écologiques*
- *Donner un cadre d'anticipation des incidences des projets sur les milieux naturels*
- *S'inscrire dans une démarche ERC territoriale pour viser l'absence de perte nette de biodiversité à l'échelle du territoire*

En partageant une vision prospective commune :

- *Définir une stratégie générale afin d'éviter, réduire les impacts sur la biodiversité*
- *Organiser les besoins éventuels (mais probables) de compensation avec l'objectif d'absence de perte nette*
- *Inviter les porteurs de projet à s'inscrire dans la démarche pour faciliter l'instruction réglementaire des projets et leur faisabilité environnementale.*

POINT 2 //

Les valeurs et les enjeux de la plaine de la Crau élargie (résultats du diagnostic)

Huit grandes valeurs paysagères, agricoles et écologiques confrontées à des risques et des opportunités

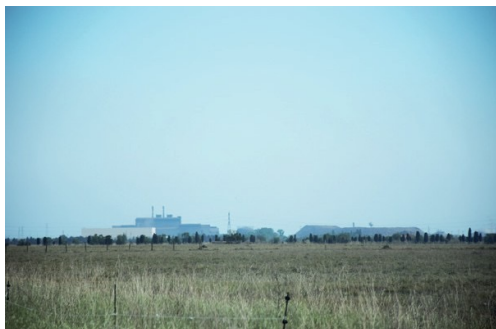


1. Des grands espaces ouverts aux horizons variés, mais...

- > Une visibilité sensible des constructions qui s'imposent dans le paysage

2. Des ambiances et des milieux étonnamment contrastés, mais ...

- > Une implantation anarchique de grandes emprises mono-fonctionnelles
- > Un fractionnement et une fragmentation des coussouls préjudiciables à leur qualité paysagère et écologique



3. Des ambiances spécifiques aux marges de la Crau, mais ...

- > Une artificialisation qui se fait pressante
- > Une opportunité de donner à voir des paysages intéressants



4. Une géométrie rigoureuse de l'eau, des haies et des routes, mais ...

- > Une ressource en eau fragilisée
- > Une complexification des paysages par les aménagements

5. Un patrimoine construit qui enrichit les paysages, mais ...

- > Une médiocrité des paysages de la route par les dispositions techniques et l'urbanisation non contrôlée
- > Une opportunité de requalifier des linéaires routiers dégradés

6. Un patrimoine naturel qui anime les paysages, mais ...

- > Une compétition pour le foncier, à l'origine d'impacts directs, indirects, cumulés

7. Le foin de Crau, une ressource économique qui rend des services écosystémiques mais ...

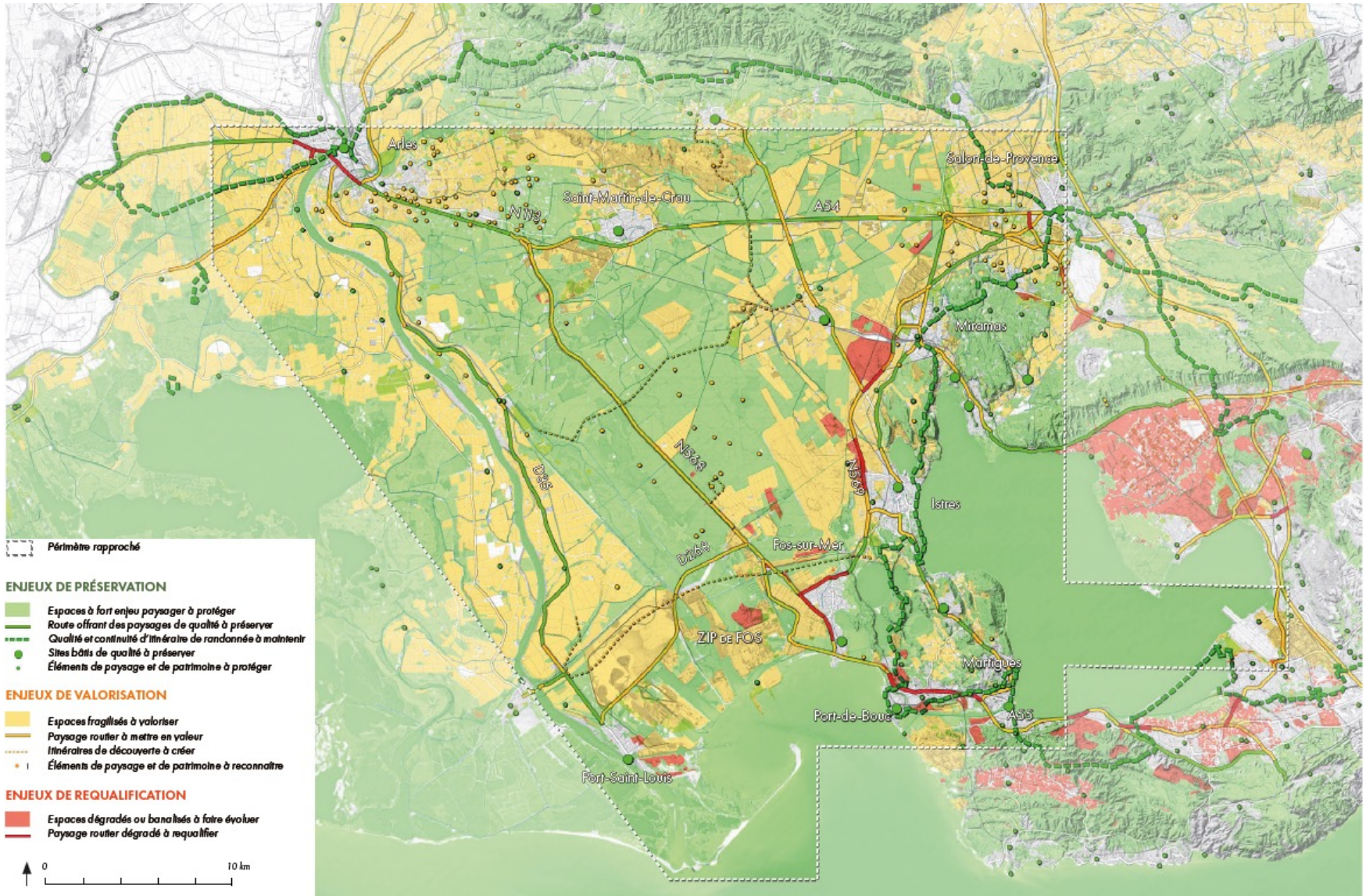
- > Une filière vulnérable face à l'urbanisation, à l'évolution des pratiques et au changement climatique Compléments

8. Des espaces de nature fréquentés par la population, mais ...

- > Une double confiscation du paysage

Un paysage à préserver, valoriser ou réhabiliter

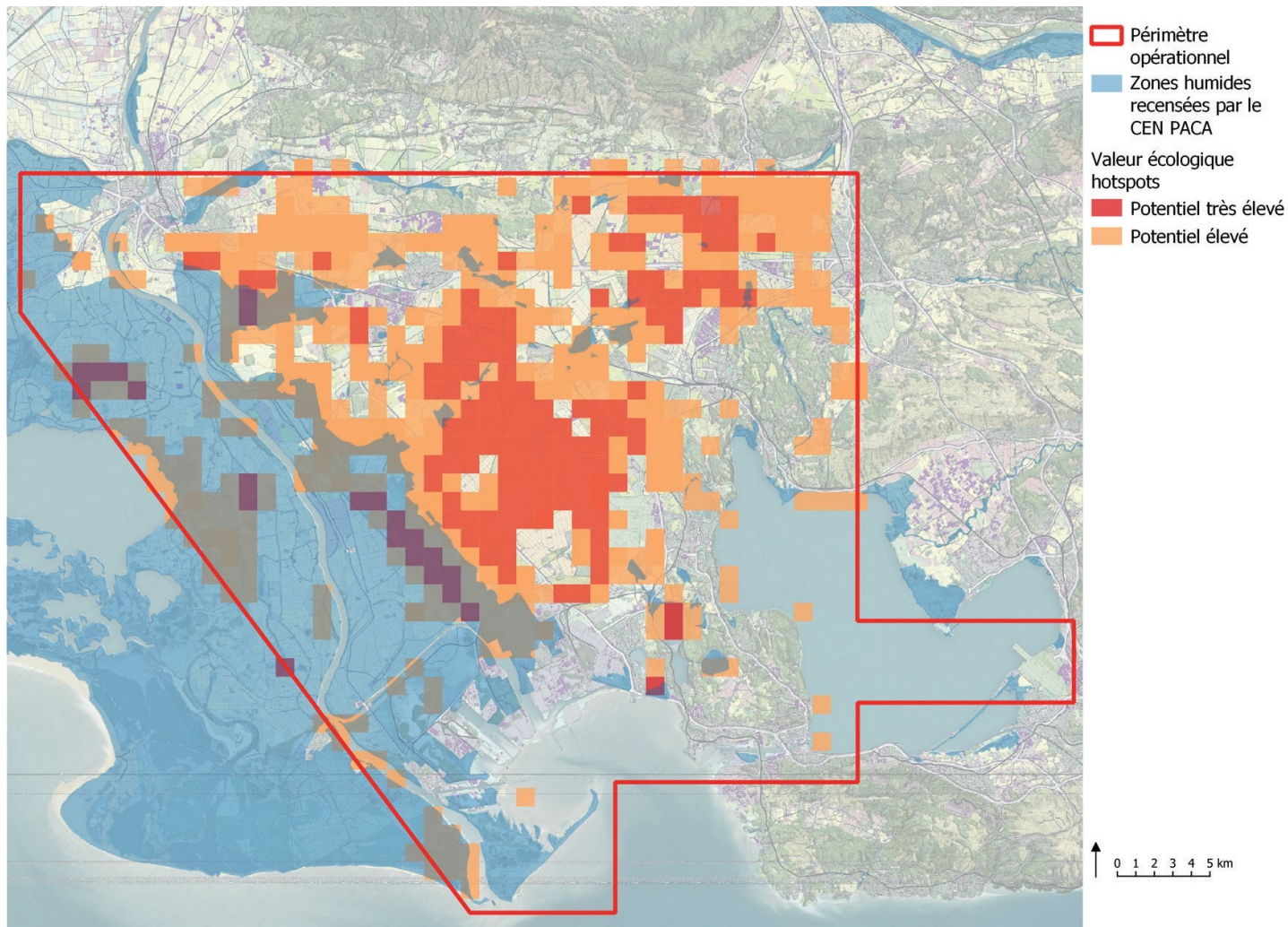
SYNTHÈSE DES ENJEUX DE PAYSAGE



Des hotspots de biodiversité de plus en plus fragmentés

HOTSPOTS ET ZONES HUMIDES

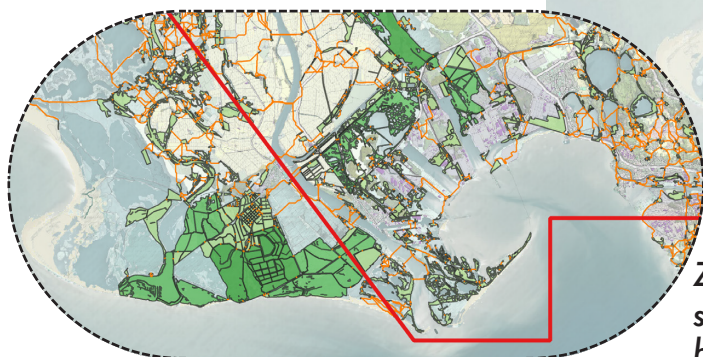
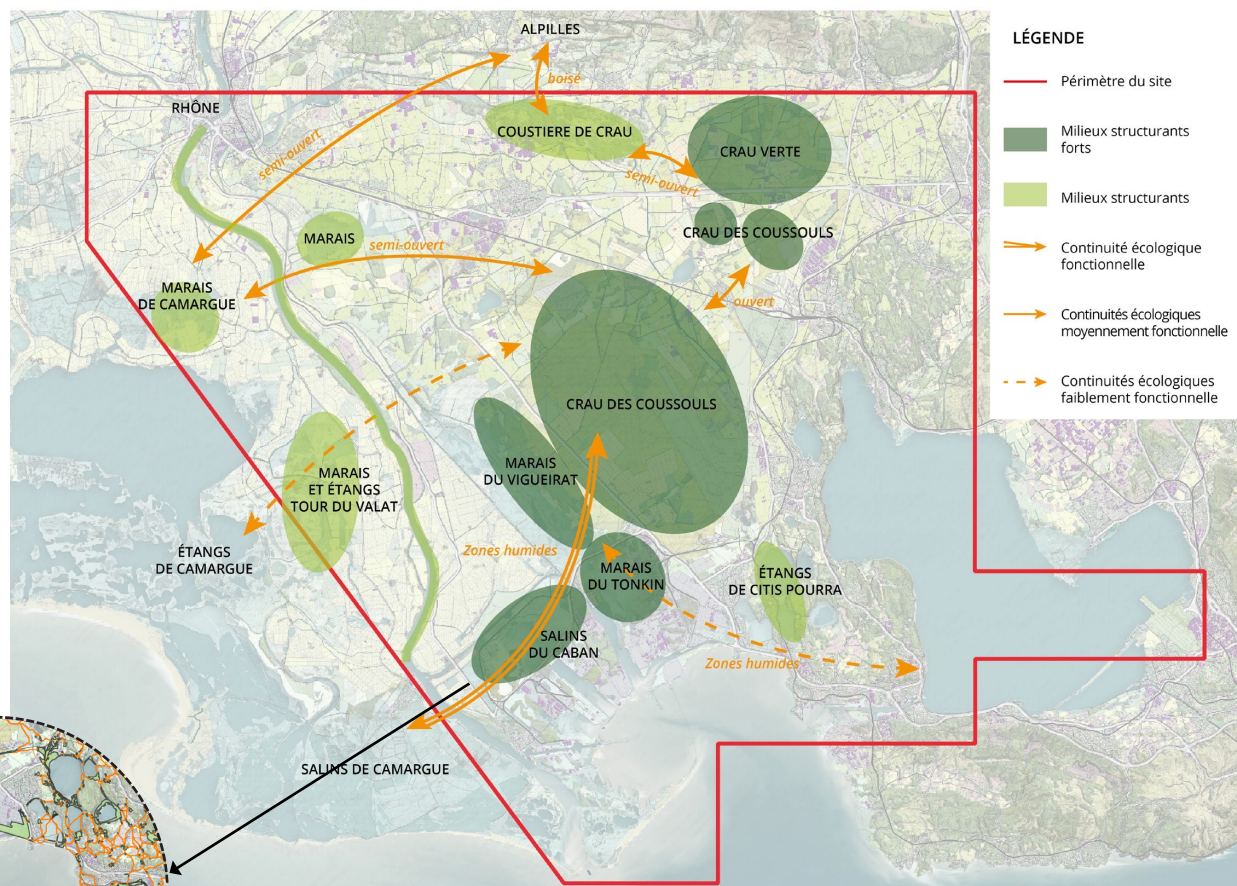
- > Une approche de la valeur écologique par modélisation
- > Analyse du potentiel d'accueil de biodiversité par classe d'occupation des sols pour 47 espèces cibles
- > Analyse pour 4 sous-trames : milieu xérique, semi-ouvert, aquatique et humide et boisé
- > 4 niveaux de valeur écologique



Un réseau écologique très dépendant de la fonctionnalité de la plaine de la Crau

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE (SOURCE : MODÉLISATION GRAPHAB)

- > Une approche sur la fonctionnalité des milieux naturels.
- > Une mise en évidence des milieux structurants dans l'organisation des réseaux écologiques.
- > Une mise en évidence des fragmentations des réseaux écologiques.



Zoom sur la modélisation de la sous-trame des milieux aquatiques et humides (Fauvette à lunettes).

Des priorités de conservation des milieux selon la réversibilité d'un impact

1. LES MILIEUX PRÉSENTANT UNE PRIORITÉ MAJEURE DE CONSERVATION

- > **Priorité majeure :**
- > **milieux à**
- > **sanctuariser, non conciliable**
- > **avec un aménagement**
- > **car non compensable.**

Priorité de conservation	Milieux visés	Réversibilité d'un impact anthropique sur le milieu
Majeure	Coussouls	Irréversible
	Marais intérieurs : tourbières	
	Marais maritimes : pré-salés	



Coussoul



Marais intérieur (Marais de Meyranne)



Marais maritime (salins du Caban)

*Les protections réglementaires existantes (ex : Réserves Naturelles ; espèces protégées) et les études locales (inventaires faune flore, zones humides) peuvent augmenter le niveau de priorité de conservation d'un milieu.

2. LES MILIEUX PRÉSENTANT UNE PRIORITÉ FORTE DE CONSERVATION

Priorité de conservation	Milieus visés	Réversibilité d'un impact anthropique sur le milieu
	Foin de Crau	
	Autres cultures irriguées	
	Autres zones humides	
	intérieures	
	Lagunes littorales	
	Roselière, jonchaie	
Forte	Laurons Marais à marisque Sansouïre	Difficilement réversible
	Pelouses sèches (autres	
	que coussouls) et	
	pâturages naturels	
	Garrigues	
	Landes et broussailles	
	Coustières	
Prairie et jachère		



Foin de Crau + haie bocagère



Canal de Meyranne



Lande



Pâturage ovin



Lagune littorale (PNR Camargue)



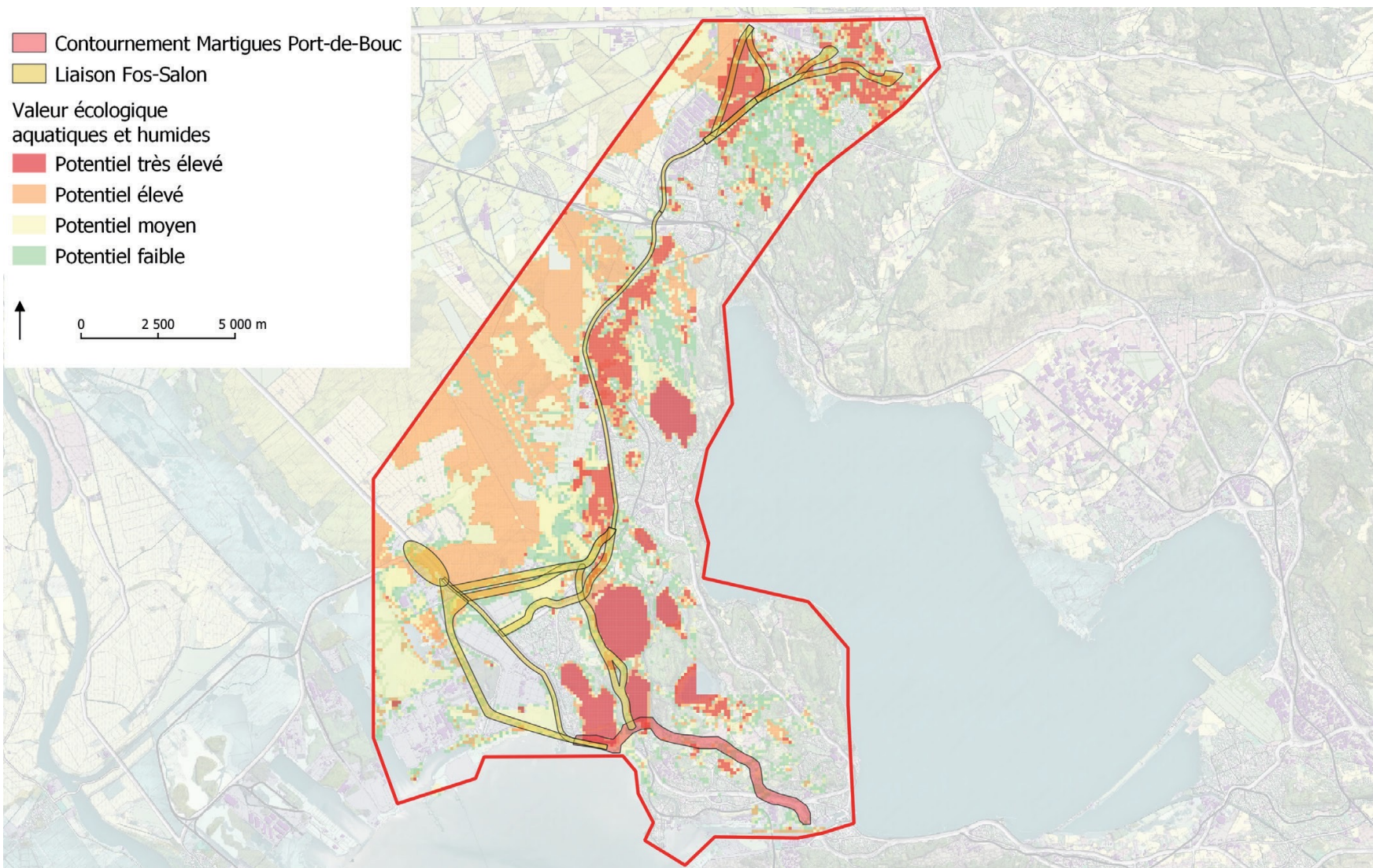
Roselière

> **Priorité forte : milieux pour lesquels les aménagements entraînent une compensation inévitable et techniquement complexe.**

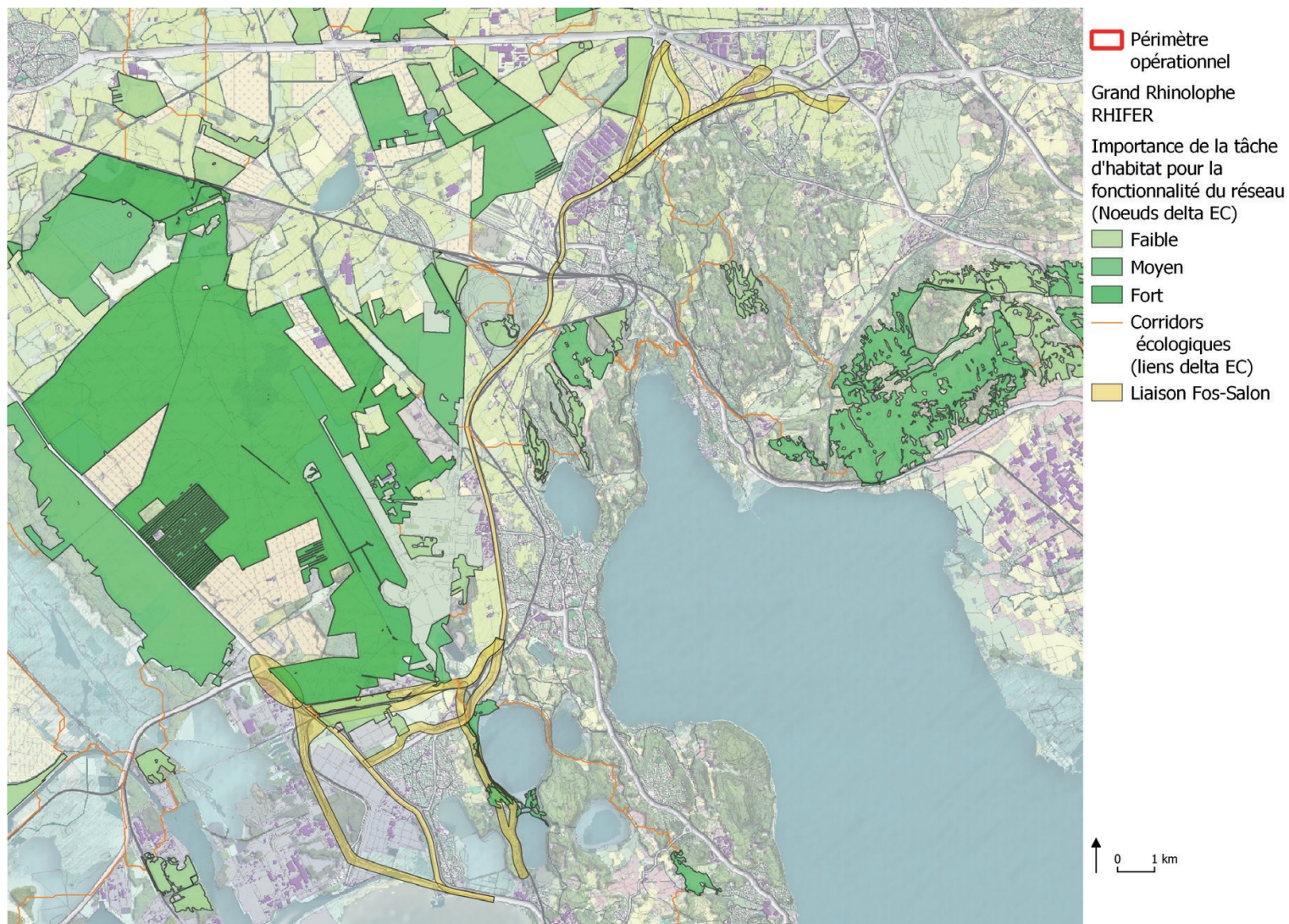
POINT 3 //

Zoom sur la liaison Fos-Salon

VALEUR ÉCOLOGIQUE_MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

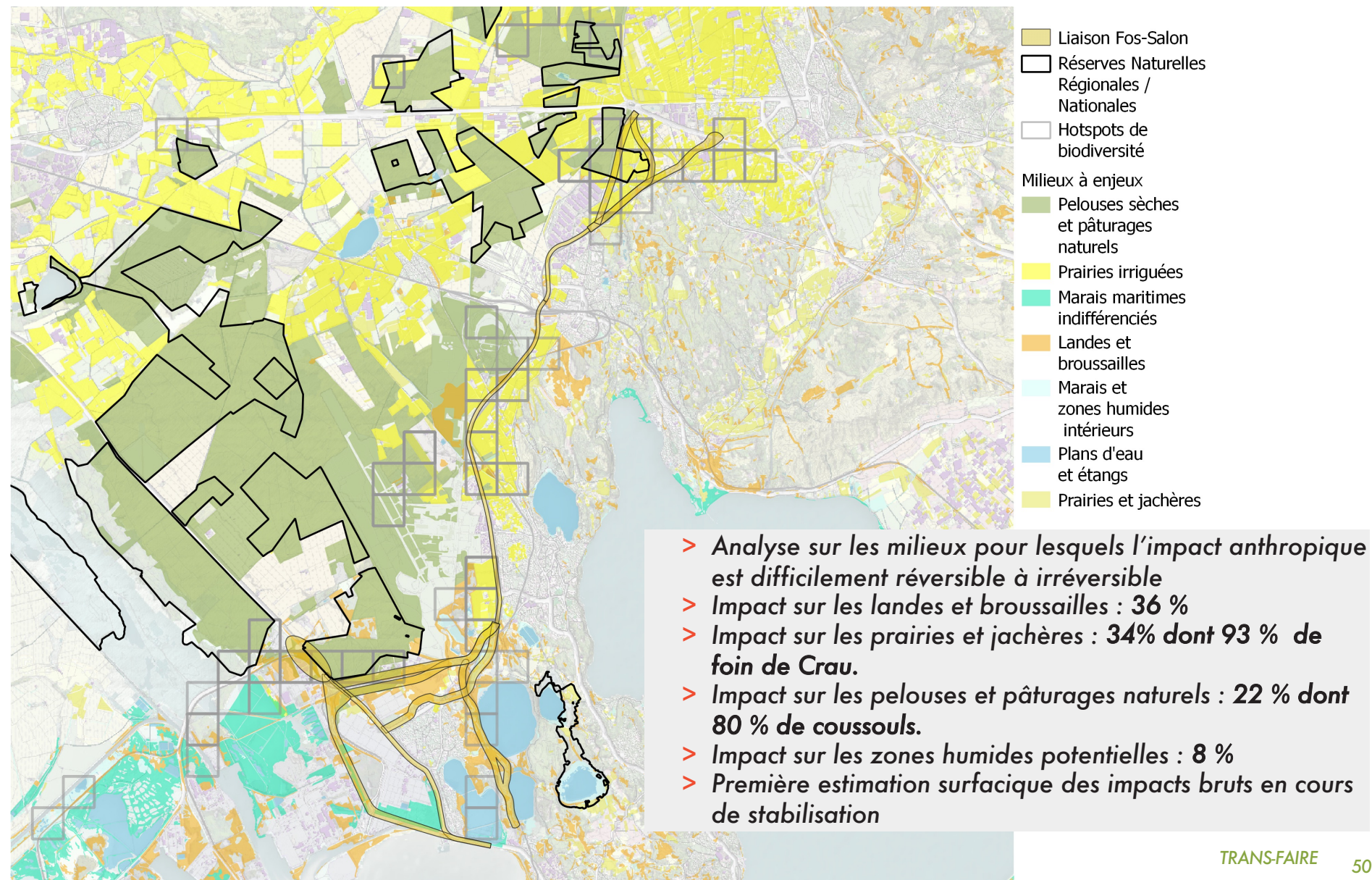


CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE_MILIEUX BOISÉS



Analyse des impacts bruts sur les milieux à enjeux forts

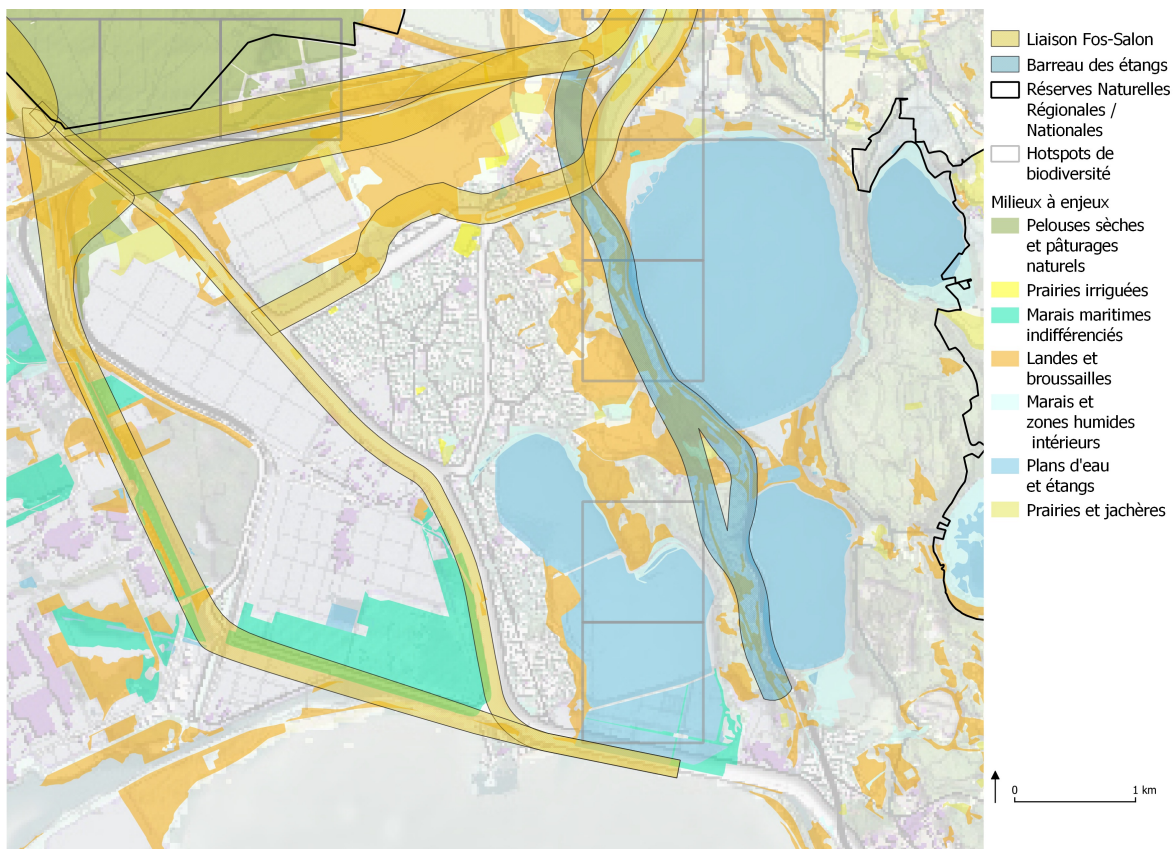
LIASON FOS-SALON



Analyse des impacts bruts sur les milieux à enjeux forts

LIASON FOS-SALON_ZOOM BARREAU DES ETANGS

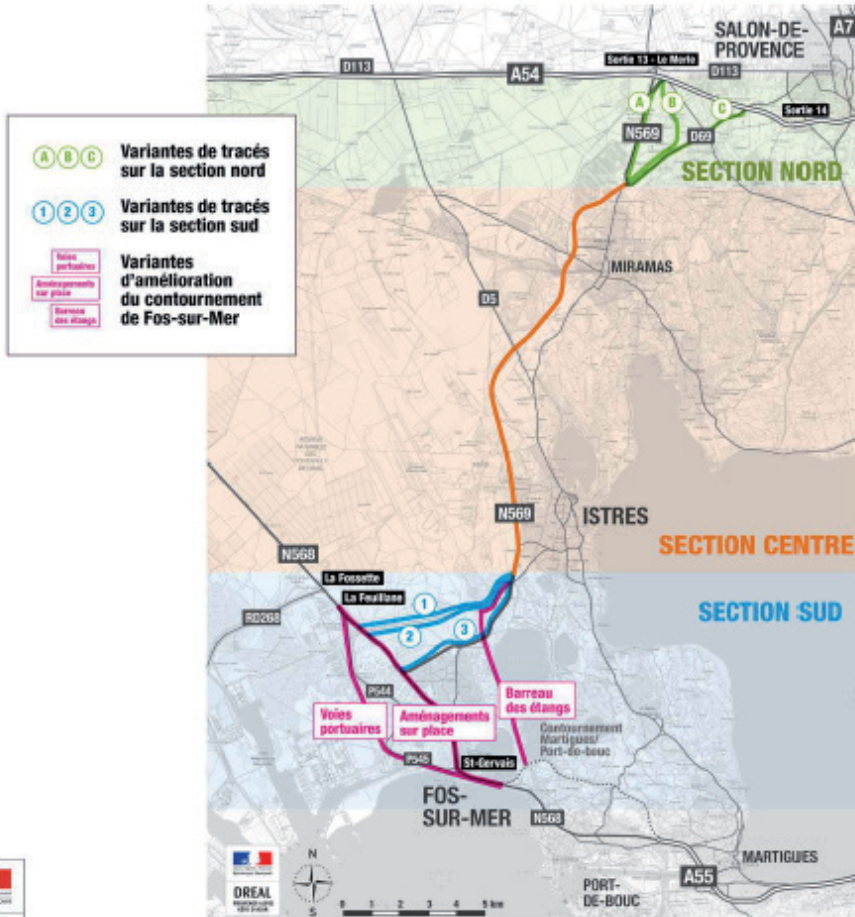
- > Impact du barreau des étangs sur les milieux à enjeux forts : 10 % de l'impact brut global du projet principalement des landes et broussailles et des zones humides
- > Impact plus significatif en terme de connectivité écologique



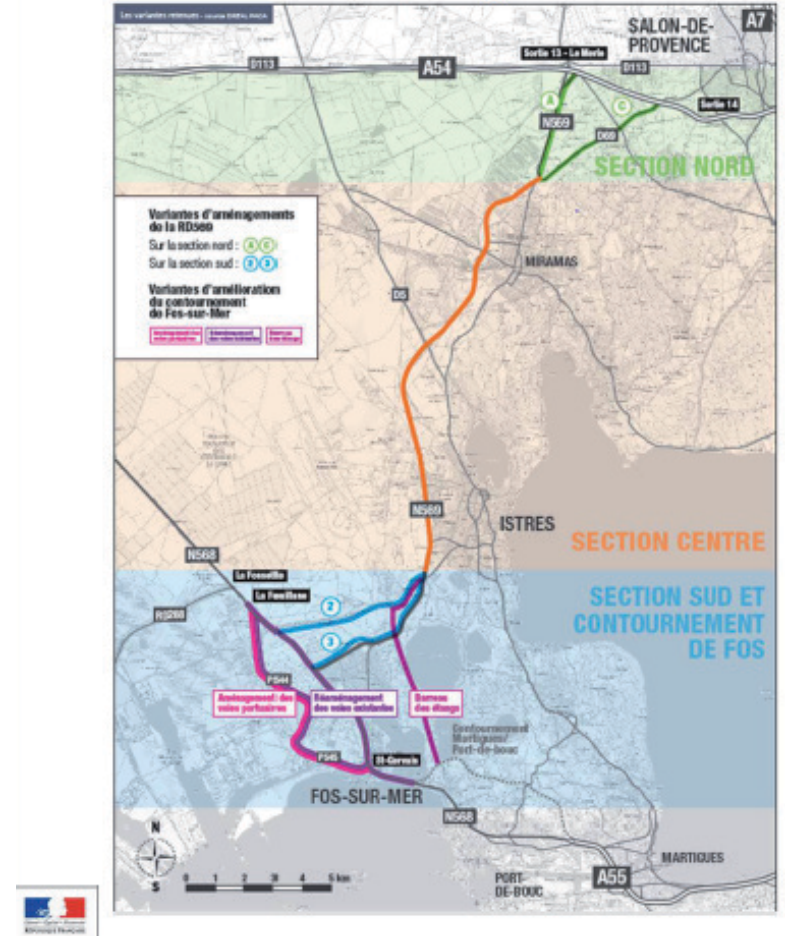
POINT 4
//

**Première séquence d'évitement sur les
variantes**

Le projet soumis au débat public

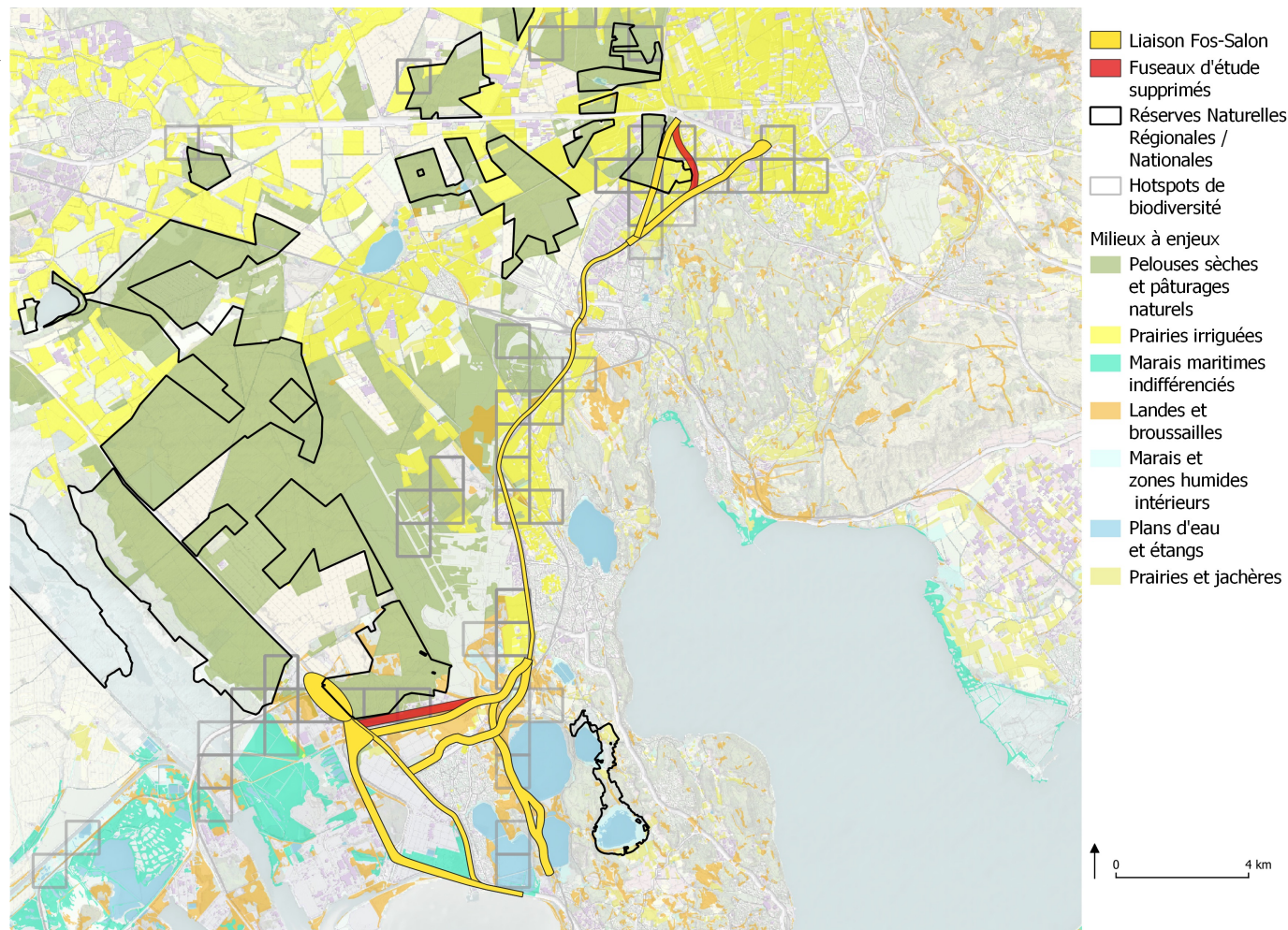


Evolutions du projet



ZOOMS SUR LES FAISCEAUX ABANDONNES

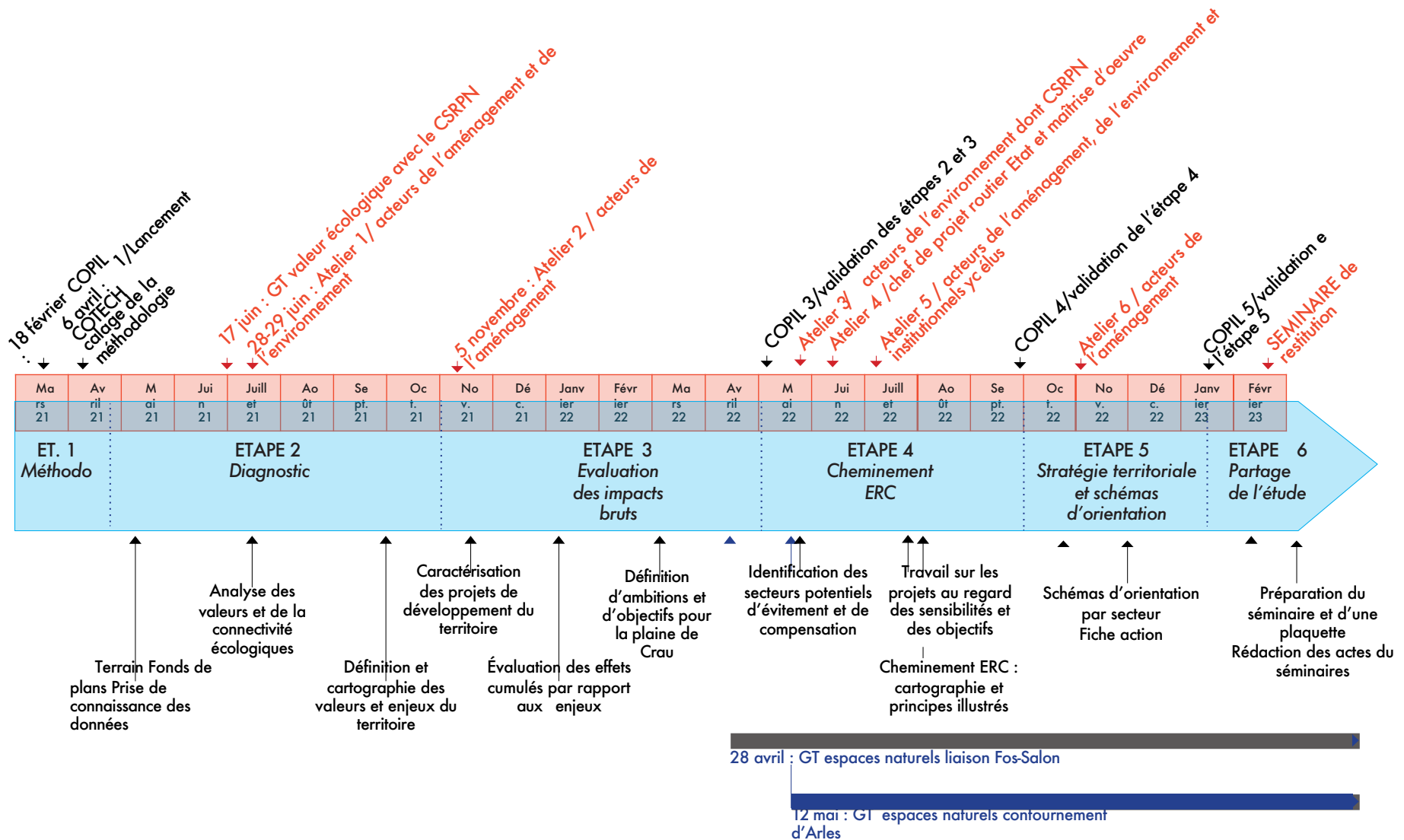
> **Impact des faisceaux abandonnés sur les milieux à enjeux forts : réduction de l'impact brut de 32 % avec l'abandon des deux faisceaux impactant les milieux les plus sensibles (25 % de Coussouls évité et 45 % de Foin de Crau évité)**

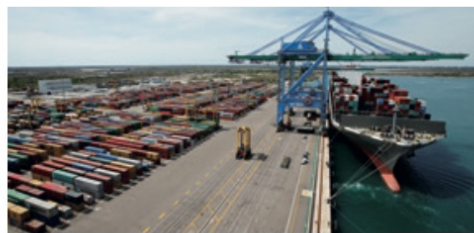


POINT 5 //

Étapes en cours et à venir

Déroulement de l'étude





5

Suites



Prochaines étapes des études environnementales

Étude des variantes

- Analyse des sensibilités des enjeux vis-à-vis du projet
- Identification des principaux impacts

Comparaison des variantes

- Analyse multicritères des différentes variantes

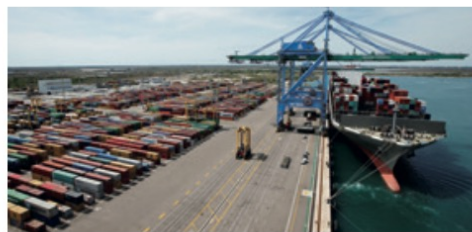
Étude d'opportunité phase 2

- Choix de la variante préférentielle

Les suites

Date	Étape
Courant mai	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi de la synthèse du présent groupe de travail
12 mai	<ul style="list-style-type: none"> • GT Air et santé
Mai-juin*	<ul style="list-style-type: none"> • GT Contournement de Fos-sur-Mer → 2 juin • GT Agriculture / Nappe de Crau → mi-juin
Juin	<ul style="list-style-type: none"> • Retour vers le public
Été 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Séance n°2 des GT Thématiques

* Les dates précises des différents groupes de travail seront communiquées sur le site internet du projet : <https://www.liaison-fos-salon.com>



**Retrouvez toute l'actualité
du projet sur le site internet**

<https://www.liaison-fos-salon.com>



Merci de votre attention

